



## Avis public

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS AU PUBLIC** EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

La Ville de Saint-Pamphile a adopté le 6 novembre 2023 le règlement 2023-007 « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificat et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et construction #2016-320 et le règlement sur le zonage #2017-003 ». Le 11 décembre 2023 le règlement 2023-010 « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ». Le 8 janvier 2024 le règlement 2024-002 « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures #2016-319 ».

Les règlements sont entrés en vigueur le 22 janvier 2024 pour donner suite à la délivrance d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement émis par la MRC de L'Islet.

Donné à la Ville de Saint-Pamphile, ce 25<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt-trois.

Alexandra Dupont  
Directrice générale